

Les dépenses de santé ont atteint 3037 € par habitant en 2018

Handirect - 10 septembre 2019



Ecoutez avec webReader :

https://app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=9735&lang=fr_fr&voice=Benoit&readclass=entry-content&url=https://www.handirect.fr/depenses-de-sante-en-2018/

En France, les dépenses de santé, évaluées à travers la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), s'élèvent à 203,5 milliards d'euros en 2018 (8,6 % du PIB). Cela représente 3 037 euros par habitant en moyenne. La CSBM continue d'augmenter en 2018 (+1,5 %) mais moins que les deux précédentes années, notamment en raison du ralentissement de la consommation des soins hospitaliers. Les soins de ville sont le premier contributeur à la croissance des dépenses de santé. Les parts prises en charge par la Sécurité sociale et organismes complémentaires augmentent respectivement, diminuant ainsi la participation des ménages.

La consommation de soins hospitaliers, qui représente 46 % des dépenses de santé, décélère nettement en 2018 (+0,8 %, après +1,6 % en 2017) tandis que la consommation de soins de ville, elle, est dynamique (+2,9 %, après +2,6 % en 2017). Cette dernière explique plus de la moitié de la croissance de la CSBM alors qu'elle n'en représente qu'un quart du total. La consommation de médicaments délivrés en ville (16 % de la CSBM) est quasiment stable (-0,2 %) tandis que celle des autres postes de dépenses (transports sanitaires, optique, etc.) augmente de 3,9 %.

En 2018, la participation des ménages aux dépenses de santé continue de diminuer. Leur reste à charge s'établit à 7,0 % de la CSBM en 2018, après 7,5 % en 2017 et 7,7 % en 2016. Cette baisse résulte à la fois de la progression de la part des dépenses prises en charge par la Sécurité sociale (78,1 %) et de celle des organismes complémentaires (13,4 %). L'évolution de la part de la Sécurité sociale qui a progressé de 0,2 point en moyenne par an entre 2009 et 2018 est principalement liée à la forte progression du nombre de patients pris en charge à 100 % au titre des affections de longues durées (ALD), elle-même liée au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques. La hausse de la part prise en charge par les organismes complémentaires (+0,3 point en 2018) s'explique notamment par une meilleure prise en charge de l'optique et des soins dentaires à la suite de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise initiée en 2016. En définitive, la participation directe des ménages aux dépenses de santé s'élève à 14,3 milliards d'euros en 2018, soit 214 euros par habitant et par an. Ce montant moyen varie selon le profil des personnes (âge, état de santé, etc.).

La France fait partie des pays de l'Union européenne où la dépense courante de santé au sens international² est la plus élevée (11,3 % du PIB soit 1 point de plus que la moyenne de l'UE 15) tandis que la part de reste à charge des ménages est la plus faible des pays de l'OCDE (9 % de la DSCi). Au cours de la période récente, la croissance des dépenses de santé en France est restée stable (+1,4 % en moyenne entre 2009 et 2017) alors qu'au sein des pays de l'UE-15 les dépenses ont accéléré (+2,0 % en moyenne entre 2013 à 2017, après -0,1 % en moyenne entre 2009 et 2013).

Téléchargez l'infographie de présentation des résultats : [Infographie des chiffres de la santé en France](#)